



Date de dépôt : 27 août 2025

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Le raccordement
de GeniLac à l'aéroport prend-il l'eau ?

En date du 20 juin 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le projet GeniLac est présenté par les SIG comme « le plus grand réseau thermique écologique jamais bâti à Genève ». Il est supposé apporter une contribution majeure à la diminution des consommations électriques dues aux installations qui couvrent actuellement les besoins de rafraîchissement dans le canton. Des experts indépendants nuancent quelque peu cet enthousiasme en mettant en avant son coût élevé (900 millions) et sa consommation d'énergie en période hivernale, lorsque les kilowatts sont les plus précieux.

Concrètement, l'eau, captée au fond du lac Léman à 45 mètres de profondeur et à une température moyenne de 7 degrés tout au long de l'année, est soutirée par le biais de la station de pompage du projet située au niveau de la plage du Vengeron. Cette station, avec une capacité de pompage pouvant aller jusqu'à 10 m³/s, alimentera l'ensemble du réseau GeniLac qui montera jusqu'à l'aéroport et au quartier de l'Etang, à Vernier. Le raccordement au réseau GeniLac des SIG permettra à l'aéroport de se passer des énergies fossiles pour rafraîchir et chauffer ses bâtiments normalement dès 2026.

Or, le réseau hydrothermique souterrain en direction de l'aéroport présenterait un risque de fuites, car les tuyaux posés ne peuvent pas résister à la pression de l'eau. D'après une information de « Léman Bleu », le problème viendrait notamment d'une entreprise sous-traitante française dont le fournisseur fabrique en Tunisie. Alors que le Grand Conseil s'inquiète des conséquences pour les usagers de la route de la multiplication des chantiers, dont ceux entrepris par les SIG pour le déploiement des réseaux structurants, le remplacement de 2,6 kilomètres de tuyaux en direction de l'aéroport impliquera de rouvrir des chaussées et de gaspiller jusqu'à 80 millions de francs supplémentaires.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Quel retard sera pris dans le raccordement de l'aéroport au réseau thermique structurant ?***
- 2) Comment les travaux vont-ils être séquencés pour garantir la fluidité du trafic ?***
- 3) Comment ces surcoûts impacteront-ils les résultats financiers des SIG ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le déploiement des réseaux thermiques structurants s'inscrit dans la stratégie énergétique cantonale visant à réduire les émissions de CO₂ et à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et locales. Ces réseaux permettront de livrer les énergies non fossiles produites par des installations centralisées (eau du lac, rejets de chaleur des Cheneviers, géothermie de moyenne profondeur, etc.) dans les principaux quartiers, pôles d'habitation et d'activité du canton. Conformément au monopole accordé aux Services industriels de Genève (SIG) lors de la votation populaire du 13 février 2022, l'entreprise doit déployer les réseaux thermiques selon la planification prévue par le plan directeur des énergies de réseau (PDER) approuvé par le Conseil d'Etat.

Le renforcement des conduites des réseaux thermiques structurants dans le secteur aéroportuaire est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du réseau thermique pour les dizaines d'années à venir. Les travaux de renforcement devraient être étalés sur une durée de 4 à 5 ans. Toutefois, les clients seront raccordés progressivement durant ce laps de temps, sous réserve que les travaux de renforcement desdites conduites puissent être réalisés sans ralentissement de quelque nature que ce soit. Les clients du secteur disposeront par ailleurs d'installations provisoires qui leur permettront

d'alimenter leurs bâtiments en chaleur et en froid, le temps de les raccorder à GeniLac.

Le conseil d'administration des SIG a voté un crédit de 80 millions de francs afin de pouvoir débiter ces travaux au plus vite. En effet, attendre le résultat des négociations et des procédures juridiques en cours avec les entreprises concernées provoquerait trop de retard dans le raccordement du secteur de l'aéroport à GeniLac. Ce crédit constitue une enveloppe maximale pour les travaux complémentaires.

Les travaux qui vont être menés sur l'autoroute, entre Palexpo et la jonction autoroutière lac, sont des travaux de renforcement des conduites. Des tubes vont être insérés dans les conduites déjà posées selon le procédé dit du chemisage. Ces tuyaux seront introduits à partir de fosses creusées tous les 200 mètres sous la bande d'arrêt d'urgence. Ainsi, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir la chaussée sur toute sa longueur, ce qui réduira l'emprise des travaux.

Ce procédé par chemisage a été choisi pour limiter les impacts sur le trafic. Les deux voies dans chaque sens seront maintenues. Des rétrécissements et des réductions de vitesse seront mis en place, sous le contrôle de l'office fédéral des routes.

Les coûts de ces travaux auront relativement peu d'influence sur les résultats financiers des SIG, dans la mesure où ces conduites sont des actifs qui seront amortis sur 40 ans. Leur impact annuel sur les comptes est ainsi divisé d'autant. Il va de soi qu'en parallèle, les SIG mettent tout en œuvre pour récupérer tout ou partie de ces fonds.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ